

HOTELLERIE DES LAQUETS
RESTRUCTURATION ET EXTENSION

Etablissement Recevant du Public (E.R.P.)

Avis hydrogéologique


Pièce complémentaire P.C.11.3

DOSSIER PERMIS DE CONSTRUIRE

Décembre 2023

LE PRESIDENT,

Jean-Louis CAZAUBON


360⁰⁰ - 1, bd Gaspard - 31000 Toulouse - tel 05 62 43 74 60
Sarl d'architecture au capital de 20000€ - n° ordre: 502917

| Émetteur | Indice | Date | Libellé | Établi par : | Vérifié par : | Approuvé par : |
|-------------|--------|---------|-------------------|--------------|---------------|----------------|
| M. MONDEILH | A.0 | 12/2023 | Première émission | CM | CM | CM |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |

Avis hydrogéologique
complémentaire sur la ressource en
eau alimentant le Pic du Midi de Bigorre
suite à la réhabilitation de l'Hôtellerie des
Laquets (65)

Christian MONDEILH
Hydrogéologue agréé en
matière d'hygiène publique.

L'Union, septembre 2023

Sur proposition de M. C .MONDEILH, coordonnateur des hydrogéologues agréés dans le département des Hautes Pyrénées, j'ai été désigné par l'Agence Régionale de Santé Occitanie- Délégation départementale des Hautes Pyrénées- Santé environnementale, le 21 août 2023, hydrogéologue agréé, pour donner un avis hydrogéologique sur la demande de modification de l'arrêté préfectoral n°65-2020-01-10-003 sur la ressource en eau alimentant le Pic du Midi (65).

Une visite a été réalisée le 25 août 2023, en présence de M.C. Bourdette 360° Architecture, M.L.Capitaine Scop Ecozimut, M.P.Seris DDT 65, Mme L.Bulmanski et Mme A.Larrose de l'ARS des Hautes Pyrénées, M.D. Soucaze des Soucaze Directeur du Syndicat Mixte pour la Valorisation Touristique du Pic du Midi., sur le site de l'Hôtellerie des Laquets, en contrebas du Pic du Midi de Bigorre.

Le présent avis hydrogéologique complémentaire permet de préciser les aménagements nécessaires pour assurer une protection optimum de la ressource en eau du Lac d'Oncet . Il complète » l'Avis hydrogéologique et définition des périmètres de protection de la prise d'eau du lac d'Oncet, alimentant le Pic du Midi-Col du Tourmalet », réalisé par M.F. TRONEL, en avril 2014.

1- Contexte

Dans le cadre de la régularisation administrative du captage, prise d'eau du lac d'Oncet, une série d'actions ont été entreprises depuis 2012 :

- En 2012, la société ANTEA a réalisé une étude hydrogéologique d'alimentation en eau potable pour le Pic du Midi.
- En avril 2014, M.F.TRONEL émet un « Avis hydrogéologique et définition des périmètres de protection de la prise d'eau du lac d'Oncet, alimentant le Pic du Midi de Bigorre - col du Tourmalet », avec examen de la compatibilité des projets d'aménagement de l'Hôtellerie des Laquets.
- Avis hydrogéologique complémentaire sur la ressource en eau alimentant le Pic du Midi et le col du Tourmalet par M.C.MONDEILH, novembre 2018.
- Le Dossier de déclaration d'utilité publique, avec dossier d'Enquête parcellaire est établi par le bureau d'études ANTEA Group, en Janvier 2019.
- En janvier 2020, la préfecture des Hautes Pyrénées établie l'Arrêté n°65-2020-01-10-003 portant autorisation de prélèvement et d'utilisation d'eau pour la consommation humaine et déclarant d'utilité publique le prélèvement dans le captage d'eau du lac d'Oncet et l'instauration des périmètres de protection et des servitudes réglementaires au profil du Syndicat Mixte pour la Valorisation Touristique du Pic du Midi.
- En juin 2023, le Syndicat Mixte pour la Valorisation du Pic du Midi demande une modification de l'Arrêté préfectoral d'autorisation de captage du lac d'Oncet pour l'alimentation en eau potable du Col de Tourmalet et du Pic du Midi du 10 janvier 2020 dans le cadre du Permis

de construire pour la restructuration et l'extension de l'hôtellerie des Laquets.

En effet, après études préliminaires et réflexion avec l'équipe de maîtrise d'œuvre « 360° Architecture », sélectionnée suite à un concours d'architecture, il est apparu plus opportun de créer un assainissement autonome sur le site de l'Hôtellerie des Laquets.

Or, l'article 10 du présent arrêté concernant le périmètre de protection rapproché interdit « l'implantation d'ouvrages de transport et de rejets des eaux usées d'origine domestique ou industrielle, qu'elles soient brutes ou épurées ».

Le syndicat sollicite l'Agence Régionale de la Santé, afin de modifier cet article de l'arrêté, et de permettre la réalisation d'un assainissement autonome avec un rejet hors du périmètre de protection rapproché.

- En Août 2023, l'Agence Régionale Santé, Délégation départementale des Hautes Pyrénées désigne un hydrogéologue agréé, pour examiner l'impact hydrogéologique de l'assainissement autonome proposé pour l'Hôtellerie des Laquets.

2-Description du système d'assainissement autonome

Le bureau d'architecte « 360° Architecture », propose pour le projet de réhabilitation de l'Hôtellerie des Laquets, « un système d'assainissement 100% autonome, sans sollicitation des sols pour l'épuration et avec un rejet d'eau épurée, situé hors emprise du bassin versant du lac d'Oncet.

Ce système est composé d'une fosse toutes- eaux de 30000 L assurant le mélange des différents types de boues reçus, il est également prévu la mise en place d'un bac à graisses en amont de cette fosse toutes- eaux pour traitement des eaux de la partie cuisine. En aval de cette fosse toutes- eaux sera prévu 3 unités de traitement de 5000 L chacune, pour traiter en parallèle l'ensemble des eaux rejetées.

Une fois les eaux traitées, celles-ci seront collectées dans une fosse tampon formant bachées de 2000 L avec pompe de relevage pour un rejet périodique

de cette eau épurée au niveau du col des Laquets, hors du bassin versant du lac d'Oncet ».

Le dispositif d'assainissement sera dimensionné pour traiter environ 10000 litres d'eaux usées par jour, soit 67 équivalent-habitants. Le débit de rejet calculé en fonction des consommations d'eau en entrée de bâtiment équivaut à 0,11 L/s.

3-Préconisations de l'hydrogéologue agréé

3.1 Préconisations sur le dispositif d'assainissement de l'Hôtellerie des Laquets

- Afin de sécuriser le dispositif d'assainissement proposé, nous conseillons la mise en place de cuves maçonnées étanches autour de toutes les cuves d'assainissement PEHD pour éviter tout éventuel déversement d'eaux non traitées dans le sous-sol, en cas de dysfonctionnement.
- Des capteurs de présence d'eau dans ces cuves périphériques de secours, permettront de détecter tout dysfonctionnement, et permettre une intervention rapide pour identification et réparation des défauts.
- Les eaux traitées seront refoulées avec une pompe de relevage, jusqu'au col des Laquets, via une canalisation enterrée. Le point de rejet se fera en contrebas du col, au niveau d'un pierrier inaccessible, à forte déclivité. Une adaptation de la zone de rejet devra être envisagée afin d'éviter le visuel sur l'effluent refoulé lors de la vidange du poste de refoulement. Le rejet vers le milieu superficiel devra faire l'objet d'une autorisation par le propriétaire de la parcelle située sur la commune de Bagnères de Bigorre et par l'ARS et DDT des Hautes Pyrénées.

3.2 Préconisations pendant le chantier de construction de l'Hôtellerie des Laquets

Les travaux de réhabilitation de l'Hôtellerie des Laquets représentent une source d'impacts potentiels négatifs compte tenu de la vulnérabilité de l'environnement des terrains constituant le périmètre rapproché de la prise d'eau du lac d'Oncet.

Il y a 325 m de déclivité entre le futur chantier de réhabilitation de l'Hôtellerie des Laquets et le lac d'Oncet, avec des pentes de 50 à 60%.

Des déversements accidentels à partir du chantier et ou de la route d'accès avec ruissellement vers le lac d'Oncet, sont les risques principaux.

- Lors du chantier les entreprises adjudicataires devront sensibiliser le personnel sur la vulnérabilité du bassin d'alimentation du lac d'Oncet, en concertation avec le Syndicat Mixte pour la Valorisation Touristique du Pic du Midi.

- La circulation sur la piste du Pic de Midi sera réglementée pour les véhicules des entreprises travaillant sur le site de l'Hôtellerie. L'étroitesse et l'état de la piste oblige à une circulation alternée et à petite vitesse.

Avant le début du chantier un plan de circulation sera présenté au Syndicat Mixte de Valorisation Touristique du Pic du Midi.

- Pendant la durée du chantier les sanitaires temporaires tels que W.C. et douches seront raccordés à une cuve étanche, sur une zone en retrait des versants. En fin de chantier la cuve sera vidangée avec transport des boues vers une station de traitement, puis les installations seront démontées.

- L'installation temporaire d'une cuve de carburants pour alimenter les différents engins de chantier se fera sur une dalle étanche. La cuve sera déposée dans une benne étanche pour éviter toutes fuites vers le milieu extérieur.

- De même à titre préventif, il sera nécessaire d'équiper le chantier de « buvards » absorbants ou autres produits absorbants à mettre en place autour de la cuve à hydrocarbures, au droit de la zone de remplissage des engins mécaniques, si pollution accidentelles.

- Les camions transportant des hydrocarbures devront être équipés de ces « buvards » pour gérer le plus rapidement toutes fuites éventuelles. Les déchets engendrés par une pollution aux hydrocarbures seront évacués en dehors du site vers une décharge agréée.

- Pendant la phase de travaux du gros œuvre de l'Hôtellerie, les camions toupies transportant le béton sur le chantier, redescendront dans la vallée sans nettoyage des cuves à l'eau.

Sur le site, il n'y aura aucune vidange, ni déversement liquide dans les terrains autour du chantier.

Le nettoyage sera effectué seulement au retour, dans la vallée.

- Un plan d'intervention de lutte contre les pollutions accidentelles, devra être soumis au Syndicat Mixte pour la Valorisation Touristique du Pic du Midi, en même temps que le plan d'organisation du chantier.

- Toute anomalie de chantier avec fuites de carburants, huiles hydrauliques ou autres fluides devra être « traitée » très rapidement pour en limiter les impacts sur le milieu.

- L'exploitant du puits de prélèvement des eaux du lac d'Oncet, le Syndicat mixte pour la Valorisation Touristique du Pic du Midi sera informé en priorité, d'une pollution aux hydrocarbures ou autres produits pour sécuriser l'exploitation des eaux superficielles du lac d'Oncet.

- De plus, nous recommandons d'effectuer un suivi de la qualité des eaux superficielles avec un contrôle bactériologique, physico-chimique simple et hydrocarbures totaux avant et après le chantier.

3.3 Préconisations sur une cuve à hydrocarbures dans l'Hôtellerie

Il est prévu l'installation d'un groupe électrogène dans les sous-sols, pour sécuriser l'installation électrique de l'hôtel, et d'une cuve de stockage d'hydrocarbures.

Nous préconisons la mise en place d'une cuve maçonnée étanche autour de la cuve contenant les hydrocarbures, d'une contenance équivalente au volume de la première cuve.

Si une fuite se produit, les hydrocarbures seront pompés dans la cuve et évacués vers une filière de traitement agréée.

3.4 Préconisations projet refuge ruines de Sencours

Nous reprenons les recommandations édictées par M.F. Tronel en avril 2014 :

- Tout dispositif sanitaire devra être positionné sur l'autre versant avec rejets éventuels en dehors du bassin d'alimentation du lac d'Oncet.
- Mise en place d'un dispositif de gestion des déchets.

4- Conclusions et propositions

Après ces préconisations pendant le chantier de réhabilitation, construction de l'Hôtellerie des Laquets , sur le futur dispositif d'assainissement, et de stockage d'une cuve d'hydrocarbures, les propositions de protection émises par M.F.TRONEL en 2014 restent identiques pour les périmètres immédiat et rapproché.

L'Union, septembre 2023
Christian MONDEILH
Hydrogéologue agréé en
matière d'hygiène publique.

HOTELLERIE DES LAQUETS
RESTRUCTURATION ET EXTENSION

Etablissement Recevant du Public (E.R.P.)

Note descriptive système d'assainissement

Pièce P.C.11-3

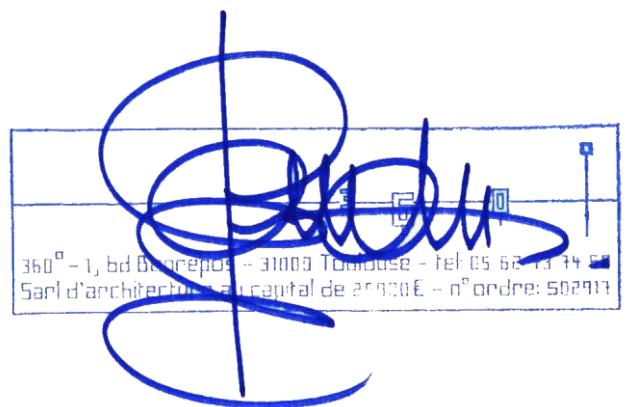
DOSSIER PERMIS DE CONSTRUIRE

Décembre 2023

LE PRESIDENT,



Jean-Louis CAZAUBON



360° - 1, bd Georges - 31000 Toulouse - tel: 05 62 43 74 54
Sarl d'architecture au capital de 25000€ - n° ordre: 502917

| Émetteur | Indice | Date | Libellé | Établi par : | Vérifié par : | Approuvé par : |
|----------|--------|---------|-------------------|--------------|---------------|----------------|
| 360° | A.0 | 12/2023 | Première émission | CB | CB | CB |
| 360° | A.1 | 12/2023 | Deuxième émission | CB | CB | CB |
| | | | | | | |
| | | | | | | |

1 – PRESENTATION DU PROJET

L'opération présentée porte sur la restructuration et l'extension du bâtiment dénommé Hôtellerie des Laquets.

Bâtiment situé sur la commune de SERS dans les Hautes Pyrénées à +2625m d'altitude, juste 200m en dessous du Pic du Midi, sur une plateforme rocheuse en projection vers le grand panorama de la chaîne des Pyrénées qui s'ouvre sur toute sa face sud.

Le parti pris architectural repose sur le prolongement de la nef du bâtiment existant, dans le même rapport d'échelle au site, en l'incurvant légèrement pour qu'elle épouse la forme du plateau en belvédère, et développe ainsi une façade panoramique sur le paysage des Pyrénées, dans une amplitude qui, en se conjuguant à l'existant, ouvre un champ visuel du lever au coucher du soleil.

Ce projet a pour objectif de restituer au bâtiment actuel sa vocation initiale d'hôtellerie d'altitude, avec une mise à niveau générale, que ce soit sur l'aspect du confort, de la sécurité et de l'accessibilité afin de correspondre aux exigences contemporaines.

L'hôtel comportera à terme :

- Seize chambres publiques, toutes situées au R+1
- Quatre chambres dédiées au personnel situées en RDC
- Un restaurant et sa cuisine pouvant recevoir l'ensemble des résidents de l'hôtel
- Un espace lobby accueil détente
- Un espace solarium
- Une terrasse panoramique en façade sud

Afin de répondre à un besoin actuel identifié, il est prévu d'intégrer des espaces de services dédiés aux randonneurs reliant le col du Tourmalet au Pic du Midi et passant à proximité du bâtiment.

Ces services seront composés de toilettes accessibles, d'un point de vente de boissons et de snacking, ainsi que d'un couvert pouvant servir d'abri.

Le projet de restructuration et d'extension se traduit concrètement par plusieurs actions :

- La démolition de plusieurs petites extensions de qualité médiocre et qui sont situées sur l'arrière du bâtiment originel.
- Le curage intérieur général du bâtiment pour re-cloisonnement et agrandissement afin d'assurer à l'hôtellerie un classement 4 étoiles.
- La création d'un socle arrière au bâtiment sur un simple niveau afin de pouvoir y loger l'ensemble des fonctions de services, socle technique se prolongeant par quelques locaux situés dans un sous-sol.
- L'extension du bâtiment principal sur les 2 niveaux avec une légère inflexion permettant à cette nouvelle partie d'épouser naturellement les courbes topographiques du site.
- L'installation d'un assainissement autonome capable de gérer l'ensemble des rejets du bâtiment.
- La remise en état des réseaux alimentant antérieurement le bâtiment : électricité + télécoms + eau potable depuis les réseaux alimentant le Pic du Midi

Ce bâtiment sera relié au Pic du Midi via la création d'un télécabine avec arrivée en pignon Est du bâtiment, qui ne comportera aucun poteau intermédiaire entre son point de départ et son point d'arrivée.

Cette connexion permettra à l'établissement d'être ouvert également en période hivernale.

Des notes annexes présentent les différentes recherches de projet envisagées lors des études afin de mieux comprendre certains impacts d'organisation du chantier au regards des partis pris architecturaux, indissociables pour une majeure partie d'entre eux.

Présentation du système d'assainissement autonome

Le système d'assainissement envisagé pour le projet est composé d'une solution 100% autonome, sans sollicitation des sols pour épuration et avec un rejet d'eau épurée situé hors emprise du bassin versant du lac d'Oncet.

Ce système est composé d'une fosse toutes eaux **30 000L** assurant le mélange des différents types de boues reçus, il est également prévu la mise en place d'un bac à graisse en amont de cette fosse toutes eaux pour traitement des eaux provenant de la partie cuisine. En aval de cette fosse toutes eaux sera prévu 3 unités de traitement de **5 000 L** chacune, pour traiter en parallèle l'ensemble des eaux rejetées.

Ces dimensionnements correspondent à une installation de **68EH**, estimation des besoins de l'ensemble du bâtiment vu par le bureau d'étude de la MOE et le fabricant du système d'assainissement avec validation par le SPANC.

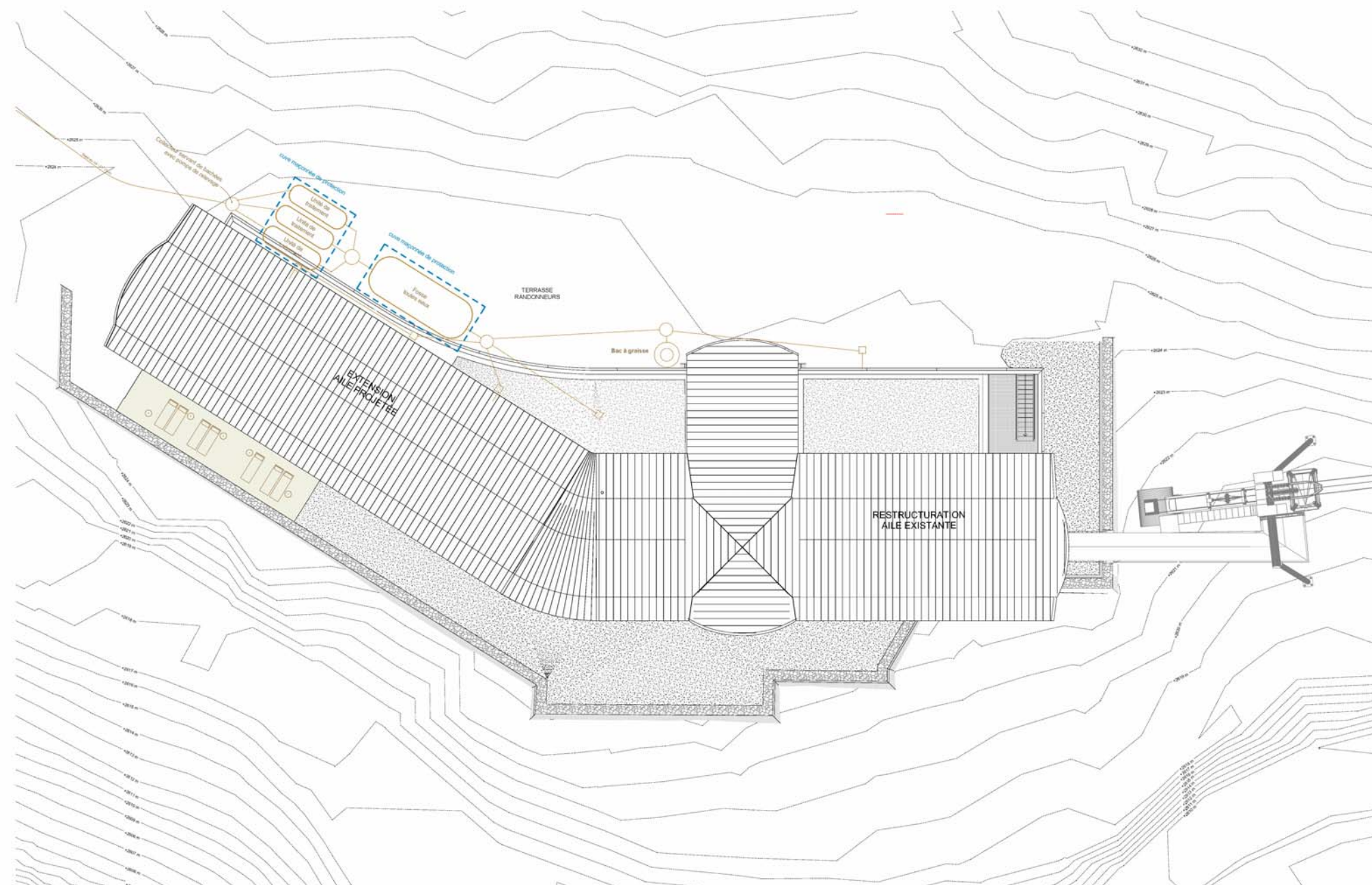
Une fois les eaux traitées, celles ci sont collectées dans une fosse tampon formant bache de **2000L** avec pompe de relevage pour rejet périodique de cette eau épurée au niveau du col des Laquets, hors du bassin versant du lac d'Oncet,

Le point de rejet à la demande de l'hydrogéologue se fera en contrebas du col, au niveau d'un pierrier inaccessible et non visible (très forte déclivité).

Le débit de rejet calculé en fonction des consommations d'eau en entrée (**9480L/j**) de bâtiment équivaut à **0.11L/s**.

Le site identifié pour installation du système d'assainissement étant dans l'emprise du périmètre de protection de la source d'eau potable que représente le lac d'Oncet, il sera mis en place une cuve maçonnée étanche autour de toutes les cuves d'assainissement PEHD pour éviter tout éventuel déversement d'eaux non traitées dans le milieu en cas de dysfonctionnement.

Dysfonctionnement qui pourra rapidement être détecté car sera dans le même temps mis en place des capteurs de présence d'eau dans ces cuves périphériques de secours, permettant une possible intervention rapide pour identification + réparation des défauts.



Plan des réseaux d'assainissement

Hôtellerie des Laquets

Maitrise d'ouvrage:
Syndicat mixte Pic du Midi
Rue P. Lamy de la Chappelle
65200 LA MONGIE -
BAGNERES DE BIGORRE
Tel.: 05 62 71 73 53
Mail: d.soucaze@picdumidi.com

Architecture (Mandataire):
360°
1, bd Bonrepos
31000 TOULOUSE
Tel.: 05 62 73 74 60
Mail: agence@360archi.com

Ingenierie Structures:
TERRELL
35/37, rue Lancefoc
31000 TOULOUSE
Tel.: 05 61 22 05 00
Mail: toulouse@terrellgroup.net

Ingenierie Fluides:
ECOZIMUT
5, rue Saint Pantaléon
31000 TOULOUSE
Tel.: 05 82 95 20 90
Mail: contact@ecozimut.com

Ingenierie Acoustique:
DELHOM ACOUSTIQUE
ZA de Tourneris - Lot 1
31470 Bonrepos / Aussonnelle
Tel.: 05 61 91 64 90
Mail: contact@acoustique-delhom.com

**Note sur dispositif
d'Assainissement**

| | | |
|----------------------------|--------------------------|-------------------------|
| NUMERO: PC11-3.a | EMETTEUR: 360° | ECHELLE: |
| PROJET: 2102 | PHASE: PC | DATE: 12/2023 |

Description du fonctionnement de la solution technique retenue

Le traitement biologique des eaux usées au sein des solutions de filtres compact Ecorock Solution Multirock repose sur l'utilisation des bactéries naturellement présentes dans l'environnement pour consommer la pollution contenue dans les eaux à traiter.

La première étape du traitement a lieu au sein de la fosse toutes eaux, dans laquelle sont acheminées les eaux usées dites « brutes » issues de l'habitation. Dans cette cuve, le volume d'eaux usées n'est pas aéré et se retrouve donc en anaérobie (absence d'oxygène). Lorsque les eaux usées entrent dans cette première cuve, les matières à faible densité (les huiles, les graisses) flottent et forment une couche en surface. Les solides lourds appelés Matières En Suspension (MES) quant à eux coulent jusqu'au fond de la fosse septique et constituent le lit de boues.

Au sein de ce lit de boues, des bactéries anaérobies dégradent les matières organiques (les MES biodégradables) pour leurs besoins métaboliques : cette dégradation aboutit à la formation d'une phase gazeuse (CH_4^+ et H_2S principalement) évacuée grâce au système de ventilation naturelle mis en place dans les filières Multirock. Ces bactéries sont par nature très résilientes et résistent bien à un changement brutal de leur environnement (changement de pH par exemple).

- Lors d'une absence de courte ou longue durée (par exemple résidence secondaire), il n'y a plus d'apport continu de matière organique : l'activité des bactéries anaérobies continuera tant que de la matière biodégradable sera disponible. Une fois cette fraction totalement consommée par les bactéries, le métabolisme de ces dernières ralentit puis s'arrête : le traitement primaire est à l'arrêt. La durée de cet arrêt n'influe que sur la durée de vie des bactéries anaérobies : plus l'arrêt est long, moins il y aura de bactéries encore en vie au redémarrage.
- Pour redémarrer le traitement, il faut réensemencer la fosse en apportant des matières organiques et des nouvelles bactéries. Ces matières organiques sont apportées naturellement – comme lors de la première mise en service de la filière après son installation – lors de la réutilisation de l'habitation, grâce à l'eau usée issue des w.c qui contient la matière organique biodégradable (matière fécale) ainsi que les bactéries nécessaires. La phase de redémarrage est généralement inférieure à 2 semaines, et reste fonction de l'utilisation et des conditions environnementales. Pendant ces 2 semaines, les bactéries se développent jusqu'à retrouver un équilibre de biomasse.
- IMPORTANT: Il est à noter que dans le cadre de notre opération, malgré une fermeture au public durant les mois de novembre et mars de chaque année, le site reste en occupation continue par les équipes techniques profitant de cette fermeture au public pour assurer toutes les opérations de maintenances / entretiens.**

Une fois passées par le traitement primaire, ces eaux usées sont acheminées vers le traitement secondaire dans la cuve suivante qui contient un massif filtrant. Ce massif filtrant composé de média BIOROCK joue un double rôle d'élimination de la pollution organique particulière (filtration mécanique) et dissoute (filtration biologique). La première forme de pollution correspond à la fraction de MES n'ayant pas été éliminée lors du traitement primaire ; la pollution dissoute quant à elle nécessite à nouveau l'intervention de bactéries, apportées par les eaux issues du traitement primaire.

Ces bactéries se fixent et se développent sur et à l'intérieur du média BIOROCK qui possède une surface spécifiques importante. A cette étape du traitement les bactéries en jeu sont aérobies, ce qui signifie qu'elles ont besoin d'oxygène pour leur métabolisme. Les filières MONOBLOCK disposent d'un système d'aération naturelle qui permet d'apporter suffisamment d'oxygène au sein du massif filtrant aux bactéries qui peuvent ainsi dégrader la pollution, sans intervention mécanique (pas de compresseur nécessaire contrairement aux microstations).

Références chantiers similaires en taille



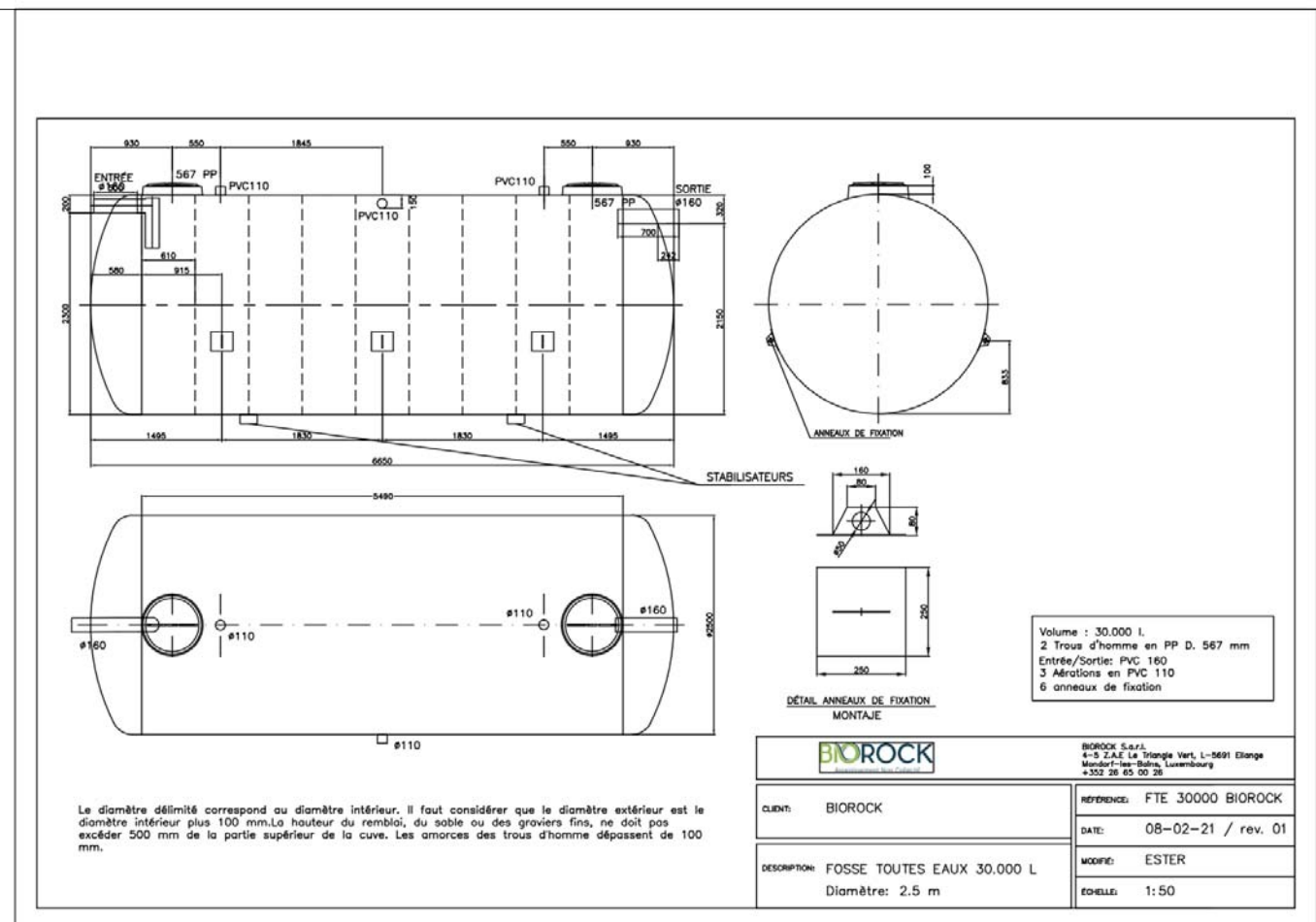
Camping le lac Laval de Cère (46)



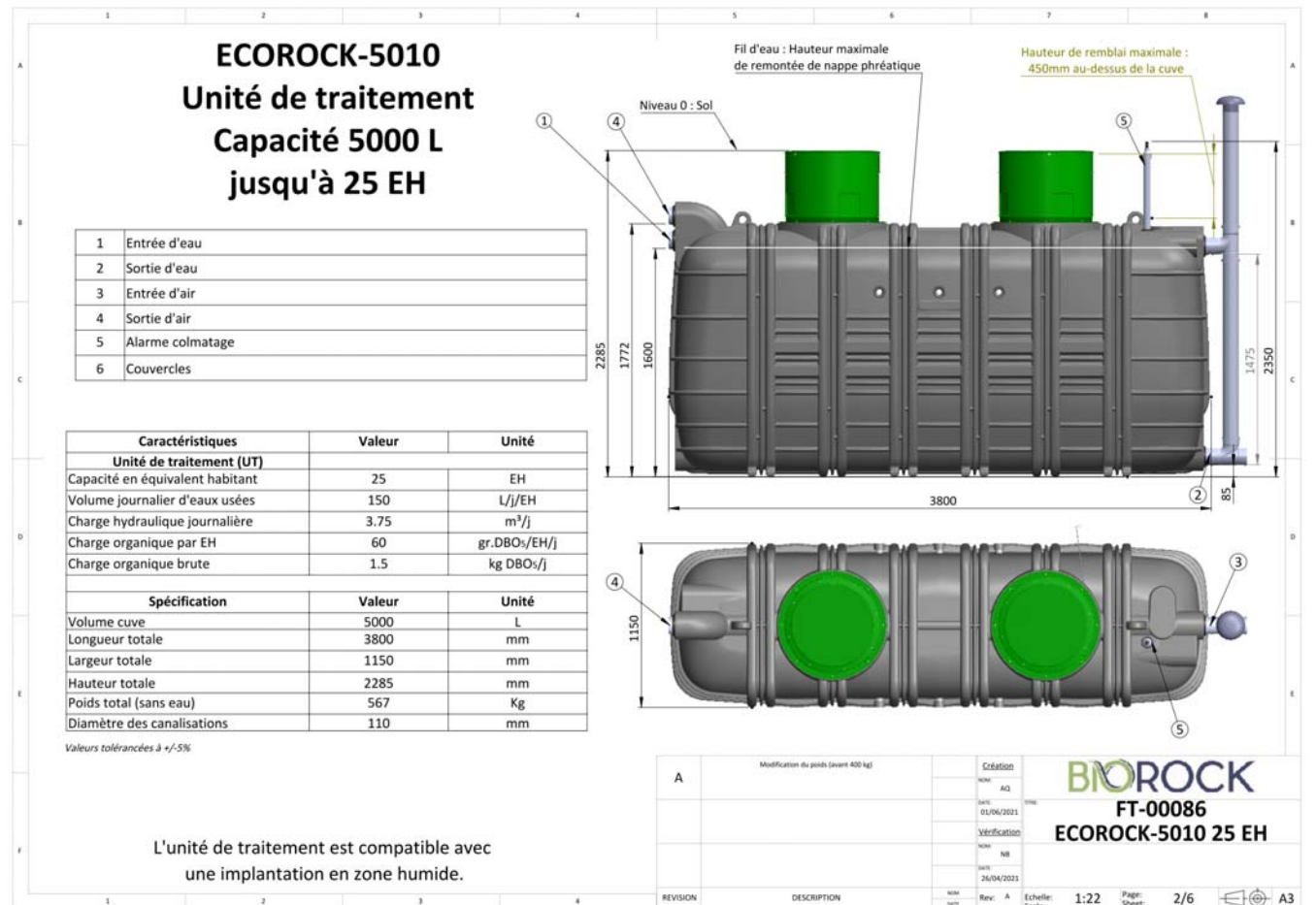
Laroche Canillac (19)



Papillon (31)



Fiche technique fosse toutes eaux 30 000L



Fiche technique unité de traitement 5 000L

Hôtellerie des Laquets

Maitrise d'ouvrage:
 Syndicat mixte Pic du Midi
 Rue P. Lamy de la Chapelle
 65200 LA MONGIE -
 BAGNERES DE BIGORRE
 Tel.: 05 62 71 73 53
 Mail: d.soucaze@picdumidi.com

Architecture (Mandataire):
 360°
 1, bd Bonrepos
 31000 TOULOUSE
 Tel.: 05 62 73 74 60
 Mail: agence@360archi.com

Ingenierie Structures:
 TERRELL
 35/37, rue Lancefoc
 31000 TOULOUSE
 Tel.: 05 61 22 05 00
 Mail: toulouse@terrellgroup.net

Ingenierie Fluides:
 ECOZIMUT
 5, rue Saint Pantaléon
 31000 TOULOUSE
 Tel.: 05 82 95 20 90
 Mail: contact@ecozimut.com

Ingenierie Acoustique:
 DELHOM ACOUSTIQUE
 ZA de Tourneris - Lot 1
 31470 Bonrepos / Aussonnelle
 Tel.: 05 61 91 64 90
 Mail: contact@acoustique-delhom.com

Note sur dispositif d'Assainissement

| | | |
|----------|-----------|----------|
| NUMERO: | EMETTEUR: | ECHELLE: |
| PC11-3.b | 360° | |
| PROJET: | PHASE: | DATE: |
| 2102 | PC | 12/2023 |

Usage

| Usage | Chambres | Ratio Pers/chambre | Occupation/repas |
|-----------------------------------|----------|--------------------|------------------|
| Espace Hotel (chambre double) | 15,0 | 2,00 | 30 |
| Espace Hotel (chambre duplex) | 1,0 | 4,00 | 4 |
| Espace Hotel (chambre personnels) | 4,0 | 1,00 | 4 |
| Espace restaurant | | | 100 |
| Espace Vente (Type N) | | | 50 |

Base Dimensionnante

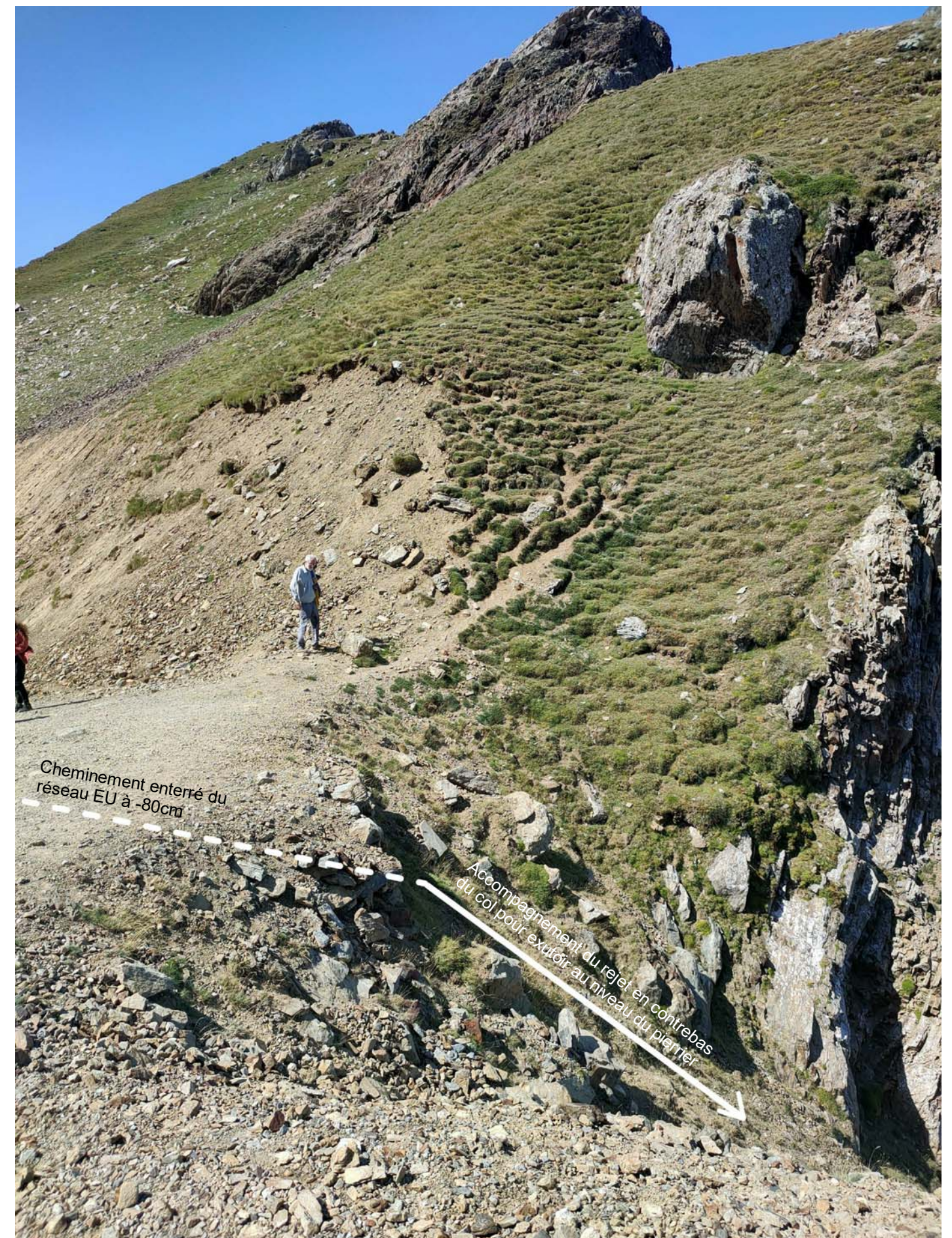
| Désignation | Coefficients correcteurs | Débits (en litres par jour) |
|---|--------------------------|-----------------------------|
| Usager permanent | 1 | 150 |
| Ecole (pensionnat), caserne, maison de repos | 1 | 150 |
| Ecole (demi-pension), ou similaire | 0,5 | 75 |
| Ecole (externat), ou similaire | 0,3 | 50 |
| Hôpitaux, clinique, etc. (par lit) (y compris personnel soignant et d'exploitation) | 3 | 400 à 500 |
| Personnel d'usine (par poste de 8 heures) | 0,5 | 75 |
| Personnel de bureaux, de magasin | 0,5 | 75 |
| Hôtel | 1 | 150 |
| Restaurants (par couverts servis) | 0,25 | 37,5 |
| Terrain de camping | 0,75 à 2 | 115 à 300 |
| Usager occasionnel (lieux publics) | 0,05 | 7,5 |

Dimensionnement de la filière

| Usage | Désignation | Taux de fréquentation | Fréquentation journalière | Débits (en litres par jour) | m3/an |
|-----------------------------------|----------------------------|-----------------------|---------------------------|-----------------------------|-----------------|
| Espace Hotel (chambre double) | Hôtel | 1 | 30 | 4 500,00 | 1 503,00 |
| Espace Hotel (chambre duplex) | Hôtel | 1 | 4 | 600,00 | 200,40 |
| Espace Hotel (chambre personnels) | Hôtel | 1 | 4 | 600,00 | 200,40 |
| Espace Restaurant | Restaurants (par couverts) | 1 | 100 | 3 750,00 | 1 252,50 |
| Randonneurs | Usager occasionnel | 1 | 50 | 375,00 | 22,50 |
| Total | | | 188 | 9 825,00 | 3 178,80 |

Dimensionnement de la filière (EH)

| Usage | Désignation | Occupation | EH |
|-----------------------------------|----------------------------|------------|-----------|
| Espace Hotel (chambre double) | Hôtel | 30 | 30 |
| Espace Hotel (chambre duplex) | Hôtel | 4 | 4 |
| Espace Hotel (chambre personnels) | Hôtel | 4 | 4 |
| Espace Restaurant | Restaurants (par couverts) | 100 | 25 |
| Randonneurs | Usager occasionnel | 50 | 3 |
| Total | | | 66 |



Hôtellerie des Laquets

Maitrise d'ouvrage:
Syndicat mixte Pic du Midi
 Rue P. Lamy de la Chappelle
 65200 LA MONGIE -
 BAGNERES DE BIGORRE
 Tel.: 05 62 71 73 53
 Mail: d.soucaze@picdumidi.com

Architecture (Mandataire):
360°
 1, bd Bonrepos
 31000 TOULOUSE
 Tel.: 05 62 73 74 60
 Mail: agence@360archi.com

Ingenierie Structures:
TERRELL
 35/37, rue Lancefoc
 31000 TOULOUSE
 Tel.: 05 61 22 05 00
 Mail: toulouse@terrellgroup.net

Ingenierie Fluides:
ECOZIMUT
 5, rue Saint Pantaléon
 31000 TOULOUSE
 Tel.: 05 82 95 20 90
 Mail: contact@ecozimut.com

Ingenierie Acoustique:
DELHOM ACOUSTIQUE
 ZA de Tourneris - Lot 1
 31470 Bonrepos / Aussonnelle
 Tel.: 05 61 91 64 90
 Mail: contact@acoustique-delhom.com

**Note sur dispositif
 d'Assainissement
 Implantation rejet**

| | | |
|----------------------------|--------------------------|-------------------------|
| NUMERO: PC11-3.d | EMETTEUR: 360° | ECHELLE: |
| PROJET: 2102 | PHASE: PC | DATE: 12/2023 |

Avis du Service Public d'Assainissement Non Collectif

| | |
|-------------------------|---|
| COMMUNE : | SERS |
| Rue ou lieu-dit | Les Laquets |
| DEMANDEUR : | Syndicat Mixte du Pic du Midi |
| DOSSIER : | PC 065 424 23 00001 |
| SECTION + PARCELLE : | C 336, C 505, C 506, C 501 |
| SUPERFICIE DU TERRAIN : | 68968 m ² |
| OBJET : | Restructuration du bâtiment « Hôtellerie des Laquets » Création de 16 chambres |

OBSERVATIONS SUR L'ASSAINISSEMENT :

Le projet prévoit la restructuration du bâtiment existant avec la création de 16 chambres pour de l'hôtellerie d'altitude avec un niveau de confort, de sécurité et d'accessibilité en vue d'un classement 4 étoiles.

Le dispositif d'assainissement sera dimensionné pour traiter environ 10 000 litres d'eau usées par jour soit 67 équivalent-habitants (note de calcul du Ecozimut). Il est envisagé la pose d'un filtre compact dimensionné pour 65 à 70 équivalent-habitants. Un séparateur de graisses et féculés de type 6 de la marque Techneau sera posé pour le prétraitement des eaux de la cuisine. L'effluent traité en sortie de la filière devra être en accord avec les normes de rejet et de rendement épuratoire indiquées dans l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux dispositifs d'assainissement. Il devra être entretenu régulièrement conformément aux préconisations du constructeur.

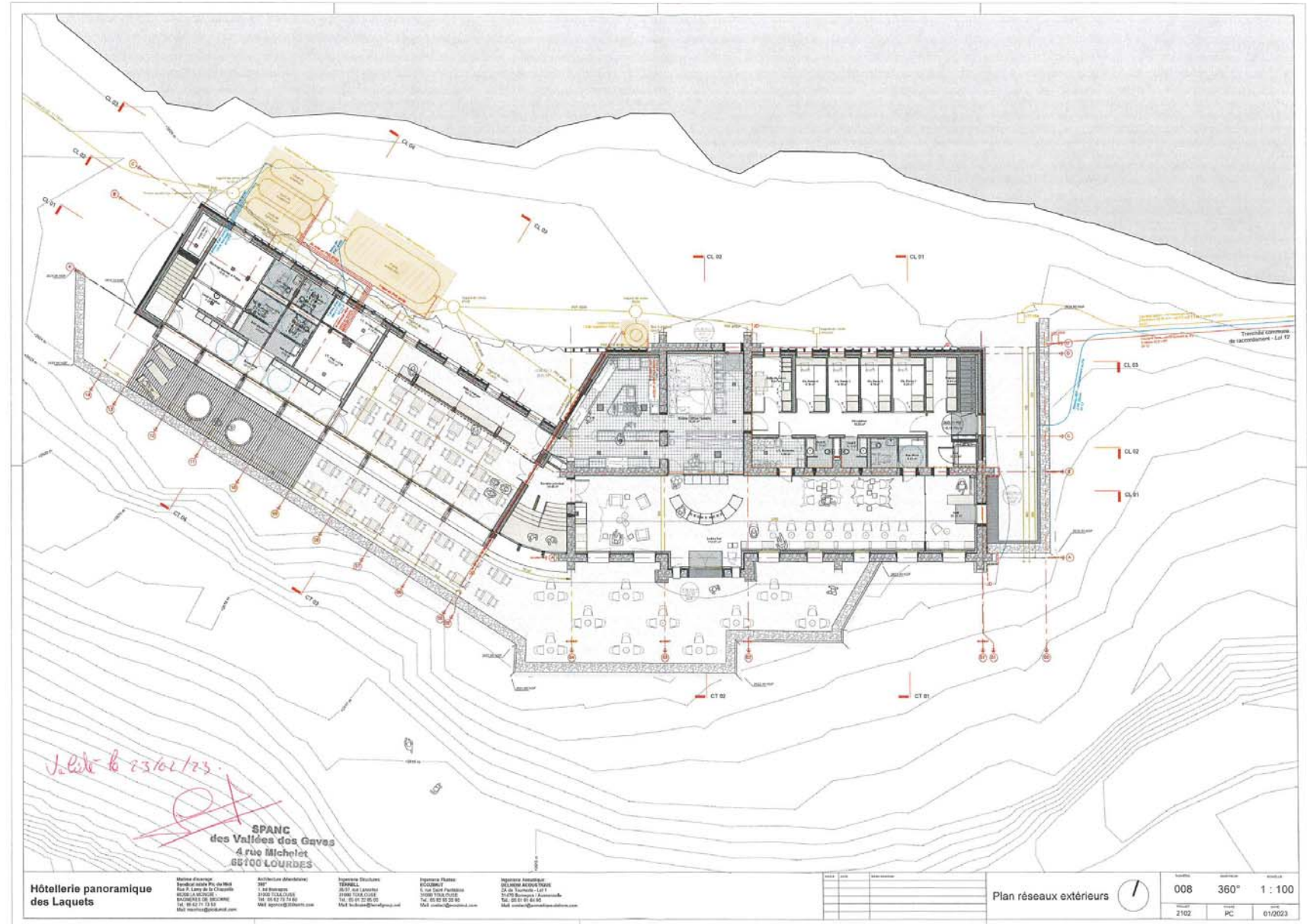
Pour le traitement des eaux de cuisine, un bac à graisse doit être installé et correctement dimensionné en fonction du nombre de repas mais aussi des contraintes d'entretien (accès limité avec la neige).

L'effluent traité sera évacué sur le versant nord, parcelle P 84, commune de Bagnères de Bigorre, hors bassin versant du lac d'Oncet (environ 150 mètres). Un poste de refoulement sera installé et une canalisation conduite jusqu'à la crête. Une adaptation de la zone de rejet doit être envisagée afin d'éviter le visuel sur l'effluent refoulé lors de la vidange du poste de refoulement. Le rejet vers le milieu superficiel doit faire l'objet d'une autorisation par le propriétaire de la parcelle P 84 située sur le territoire administratif de la commune de Bagnères de Bigorre et par les autorités compétentes (ARS, DTT, communes...).

Avant l'achèvement des travaux, le pétitionnaire s'engage à s'adresser à notre service afin que celui-ci procède, avant recouvrement, au contrôle de bonne exécution. Ces travaux devront être conformes au projet, au plan de masse joint et au DTU 64.1 d'août 2013 concernant les prescriptions techniques applicables. **En l'absence du contrôle de bonne exécution, une non-conformité sera émise sur l'installation. De plus, une procédure de mise en conformité sera engagée avec une contre visite de 250 € (article 16 du règlement de service).**

AVIS : Favorable en tenant compte des observations citées ci-dessus et plus particulièrement des autorisations pour le rejet de l'effluent traité.

SAZATORNIL Hélène
Directrice du SPANC



Extrait du règlement intérieur du SPANC :

Article 19 : Les litiges individuels avec le service public d'assainissement non collectif relèvent de la compétence des tribunaux judiciaires. Toute contestation portant sur l'organisation du service relève de la compétence exclusive du juge administratif (Tribunal Administratif de Pau : 50 Cours Lyautey BP 543 64 010 PAU Cedex).

Article 23 : Le présent règlement approuvé, sera publié en permanence sur le site Internet du PLVG (www.valleedesgaves.com). Il sera également tenu à la disposition des usagers dotés d'un assainissement non collectif en mairie ou dans les locaux du PLVG.

PLVG
4, rue Michelet 65100 LOURDES
☎ 05.62.42.64.98 - e-mail : spanc@plvg.fr
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Hôtellerie des Laquets

Maitrise d'ouvrage:
Syndicat mixte Pic du Midi
Rue P. Lamy de la Chapelle
65200 LA MONGIE -
BAGNERES DE BIGORRE
Tel.: 05 62 71 73 53
Mail: d.soucaze@picdumidi.com

Architecture (Mandataire):
360°
1, bd Bonrepos
31000 TOULOUSE
Tel.: 05 62 73 74 60
Mail: agence@360archi.com

Ingenierie Structures:
TERRELL
35/37, rue Lancefoc
31000 TOULOUSE
Tel.: 05 61 22 05 00
Mail: toulouse@terrellgroup.net

Ingenierie Fluides:
ECOZIMUT
5, rue Saint Pantaléon
31000 TOULOUSE
Tel.: 05 82 95 20 90
Mail: contact@ecozimut.com

Ingenierie Acoustique:
DELHOM ACOUSTIQUE
ZA de Tourneris - Lot 1
31470 Bonrepos / Aussonnelle
Tel.: 05 61 91 64 90
Mail: contact@acoustique-delhom.com

**Note sur dispositif
d'Assainissement
Avis SPANC**

| | | |
|----------|-----------|----------|
| NUMERO: | EMETTEUR: | ECHELLE: |
| PC11-3.e | 360° | |
| PROJET: | PHASE: | DATE: |
| 2102 | PC | 12/2023 |